



Règlement intérieur des visites

Le Refuge La Petite Bohème est un lieu de vie, de soins et de repos pour des animaux souvent fragilisés, traumatisés ou en convalescence.

Le respect du calme et des règles du refuge est indispensable.

1. Accès au refuge

Les visites se font uniquement sur rendez-vous, avec autorisation et accompagnement.

Le refuge se réserve le droit :

- de limiter certaines zones ;
- d'interrompre une visite ;
- de refuser l'accès à toute personne dont le comportement serait inadapté.

Les visites sont autorisées aux mineurs à partir de 7 ans uniquement, sous la surveillance permanente d'un adulte responsable.

2. Comportement obligatoire

Pendant toute la durée de la visite, il est demandé :

- de rester calme ;
- de parler à voix basse ;
- de marcher sans courir et de rester groupés ;
- de respecter les consignes données.

Il est interdit :

- de crier ;
- de taper sur les clôtures ou portes ;
- de poursuivre ou toucher les animaux sans autorisation ;
- de nourrir les animaux ;
- de pénétrer dans des espaces interdits ;
- de franchir les barrières ou clôtures.

3. Zones interdites

L'accès est interdit sans autorisation :

- au parc à chiens ;
- au grand pré ;
- au poulailler ;
- à la chatterie ;
- aux écuries ;
- aux enclos ;
- à la maison d'habitation de la présidente, qui constitue un espace privé.

4. Animaux personnels

Les visiteurs ne sont pas autorisés à venir avec leurs animaux de compagnie.

Cette règle est indispensable afin de :

- préserver la tranquillité des animaux du refuge ;
- éviter les risques sanitaires ;
- prévenir les réactions imprévisibles entre animaux ;
- garantir la sécurité de tous.

5. Sécurité

Les visiteurs doivent :

- rester avec le groupe ;
- surveiller leurs enfants en permanence ;
- respecter les distances de sécurité ;
- signaler immédiatement tout incident.

Les animaux peuvent avoir des réactions imprévisibles liées à leur passé ou à leur état de santé.

6. Cigarettes, alcool et comportement dangereux

Il est interdit :

- de fumer ou vapoter en dehors des espaces autorisés ;
- de consommer de l'alcool ;
- d'entrer sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants ;
- d'adopter un comportement mettant en danger les animaux ou les personnes.

7. Photos et vidéos

Les photos et vidéos sont tolérées dans le respect :

- des animaux ;
- des bénévoles ;
- de la direction du refuge.

Toute diffusion portant atteinte à l'image du refuge pourra faire l'objet de poursuites.

8. Non-respect du règlement

Tout non-respect des règles entraînera l'arrêt immédiat de la visite et pourra donner lieu à une interdiction d'accès au refuge.

Merci de respecter ce lieu de refuge, de soin et de protection animale.

Nom et prénom :

Date :

Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »